6e Année. Numéro 12. — Prix : 25 Centimes. 24 Mars 1881

PARIS MÉDICAL

JOURNAL

DE MÉDECINE, DE CHIRURGIE, DE THÉRAPEUTIQUE APPLIQUÉE

DIRECTEUR

E. BOUCHUT

PROFESSEUR AGRÉGÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,
MÉDECIN DE L'HÔPITAL DES ENFANTS-MALADES,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DES SS. MAURICE ET LAZARE, D'ISABELLE LA CATHOLIQUE,
COMMANDEUR DE CHARLES III.

On s'abonne pour un an, à partir du 1er de chaque mois, rue Antoine-Dubois, 2, chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste.
Paris et départements. **10** fr.
Pour l'Etranger. . . . **15** fr.
le port en plus.

Les mémoires, les lettres, les journaux et les livres peuvent être adressés aux **Bureaux du Journal**, rue Antoine-Dubois, 2, ou chez le Dr **Bouchut**, rue de la Chaussée-d'Antin, 38.

Paraissant tous les Jeudis

Les ouvrages dont il est déposé deux exemplaires au Bureau sont annoncés et analysés s'il y a lieu.

6e Année. Numéro 12. 24 Mars 1881

PARIS MÉDICAL

AVIS

A partir du 15 *Avril* 1881, *les Bureaux du* Paris Médical *seront transférés :* Rue de l'Odéon, 16.

TRAVAUX ORIGINAUX.

THÉRAPEUTIQUE CHIRURGICALE. — HOUZÉ DE L'AULNOIT

Traitement des foyers purulents et des plaies par l'eau salée.

2235. — Les solutions d'eau salée conviennent à peu près dans les mêmes cas que les solutions iodées, c'est-à-dire chaque fois qu'on aura à traiter des foyers purulents à parois organisées, des trajets fistuleux, des plaies atoniques, des ulcères, des abcès scrofuleux ou des abcès par congestion. On ne devra jamais y recourir dans les abcès chauds mal limités, ni pour panser des plaies compliquées d'une inflammation plus ou moins vive.

Si on en injecte dans le tissu cellulaire, on devra craindre de produire une assez forte irritation, susceptible de dégénérer en phlegmon, puis en abcès. L'ouverture de ces abcès permet de constater, adhérente aux parois, une membrane grisâtre qui ne se détache qu'au bout de quatre ou cinq jours. C'est ce que j'ai été à même d'observer à la suite d'une injection hypodermique d'une solution très concentrée de chlorure de sodium faite à la partie moyenne de la face postérieure de l'avant-bras.

Pour éviter cette action irritante, il est donc utile de ne pousser les injections qu'avec lenteur dans les foyers purulents, d'attendre plusieurs jours avant de renouveler et de n'employer que des solutions tièdes à 30° centigrades et ne dépassant pas 15° à l'aréomètre de Baumé. On évitera ainsi les infiltrations dans le tissu cellulaire.

Ainsi pratiquées, ces injections auront l'avantage d'agir comme la teinture d'iode, sans produire autant de douleur et sans exposer le malade aux dangers de l'iodisme.

Pour apprécier, sous l'influence du pansement à l'eau salée, la marche plus ou moins rapide de la cicatrisation, aux différentes périodes de la réparation d'une plaie d'une certaine étendue, j'ai songé à enregistrer, tous les six jours, les dimensions des limites cicatrisées et les mettre en forme de lignes concentriques, les unes au dedans des autres, de manière à pouvoir apprécier, à la simple vue, leurs diminutions successives et proportionnelles.

J'ai ensuite converti en centimètres carrés les surfaces envahies successivement par le tissu cicatriciel, ce qui m'a permis d'établir en projection la courbe suivie par le travail réparateur, depuis le début jusqu'à la fin du traitement, et de poser les premières bases des principes qui président à la formation progressive de la cicatrice.

Cette manière d'observer le mode plus ou moins rapide de la cicatrisation d'une plaie, sous l'influence de tel ou tel médicament, tout en tenant compte de l'âge du sujet, de la nature de l'affection, me paraît devoir rendre quelques ser-

FEUILLETON

Des prohibitions et de la responsabilité en matière de falsification des produits alimentaires.

Au moment où, en France, l'administration *trop zélée* se livre à une foule de prohibitions qui pourraient être remplacées par une responsabilité pénale et pécuniaire suffisantes, il n'est pas indifférent de savoir comment se passent les choses dans *un pays de liberté* comme l'Angleterre.

Voici à ce sujet quelques détails publiés par le Dr Hogg et qui sont pleins d'intérêt et d'actualité :

Les lois votées par le Parlement anglais en 1875, et modifiées en 1879, ont complété la législation existante touchant la vente des produits alimentaires et pharmaceutiques ; ils ont fixé d'une manière définitive les fonctions de création nouvelle d'agents spéciaux auxquels on a donné le nom de *Public analyst.* Une semblable institution vient d'être établie à Paris sous le nom de *Laboratoire municipal d'analyses.*

Voici les principales dispositions de la loi de 1875 :

Elle protège le vendeur :

1° En permettant aux commerçants de pratiquer, suivant certains usages établis, l'addition d'ingrédients inoffensifs, pourvu toutefois qu'ils n'aient pas pour but d'augmenter le poids de la marchandise, son volume, ou de diminuer l'infériorité de sa qualité.

2° En lui laissant la faculté de faire des mélanges, pourvu qu'ils soient portés à la connaissance de l'acheteur par une suscription ou une étiquette.

3° En lui donnant le droit d'arguer de sa bonne foi, s'il a une garantie écrite de son fournisseur.

4° D'intenter une action reconventionnelle contre ce dernier, s'il peut prouver que le produit lui a été vendu comme étant de la même nature et qualité que celui qui lui a été demandé ; qu'il l'a acheté ignorant la falsification ; enfin, l'a vendu sans l'avoir modifié.

vices aux cliniciens. Aux données vagues de la durée de la réparation d'une plaie, elle substituera une précision mathématique, et je ne doute pas que ces tracés, auxquels nul avant moi, que je sache, n'avait songé à recourir, ne trouvent leur place à côté de ceux qui nous révèlent l'état de la chaleur, de la respiration ou de la circulation.

Des injections d'eau salée dans les foyers purulents.—Tous les chirurgiens ont été témoins des symptômes d'empoisonnement que produit l'évacuation incomplète des foyers purulents et sont d'accord pour déclarer que dans presque tous les cas, que les foyers aient leur siège dans la poitrine, dans l'abdomen ou dans une grande articulation, qu'ils aient pour origine une affection osseuse ou une séreuse enflammée, qu'ils communiquent ou non avec l'air, le liquide purulent ne peut être complètement évacué malgré de fortes et nombreuses injections. Dans le fond ou aux parois du foyer se dépose un magma composé des matériaux solides du pus. Sous l'influence du temps, de l'air ou des gaz ne tardent pas à se développer des produits qui, en pénétrant dans l'organisme, deviennent le point de départ de l'infection putride. A cet empoisonnement par le foyer ne tarde pas à s'ajouter l'altération de l'air ambiant par des miasmes infects. De là une autre cause de septicémie non moins active sur les voisins que sur le malade lui-même. Tous les efforts des physiologistes ont eu pour but, dans ces derniers temps, de déterminer la nature et l'origine de cet élément septique, et, grâce aux beaux travaux de Pasteur, nous sommes très près d'être édifiés sur ce point si intéressant de la science.

Les praticiens, de leur côté, ont rivalisé de zèle pour en atténuer les effets, en recourant aux désinfectants ou aux modificateurs les plus variés, tels que la teinture d'iode, le coaltar saponiné, l'alcool, le permanganate de potasse, l'acide phénique, etc., etc., ou au drainage aidé d'injections. Comme tous mes confrères, dans les cas rebelles, j'avais eu recours aux moyens les plus rationnels, quand, désespéré de leur peu de succès pour rejeter à l'extérieur les produits purulents croupissant dans l'intérieur des foyers, j'eus l'idée de m'adresser à une substance que chacun peut se procurer avec la plus grande facilité, au chlorure de sodium.

Composition de la solution.—Dans ces différents cas, j'eus toujours recours à une solution composée d'un tiers de sel blanc pour deux tiers d'eau tiède à 30 degrés centigrades.

Cette solution marque 18 degrés à l'aréomètre de Baumé, ou 1240 au densimètre de Gay-Lussac ; comme la densité du pus varie, d'après M. Robin, entre 1030 et 1040, il en résulte que la solution concentrée a une densité d'un sixième supérieure à celle du liquide purulent.

Pour l'obtenir il suffit de jeter, dans un litre d'eau tiède à 30 degrés centigrades, une poignée de sel, dem êler le liquide et de laisser déposer au fond du vase la substance saline avant de s'en servir.

On doit avoir soin de n'employer que du sel blanc et de ne jamais faire usage du sel gris, qui renferme une notable quantité de sable. Pour la même raison, on doit rejeter l'eau de mer, qui contient en outre des sels plus ou moins irritants.

Procédé opératoire.— Il diffère suivant qu'on agit sur une plaie ou un foyer en rapport ou non avec l'air extérieur et pouvant être compris dans les cas suivants :

A. — Si la plaie communique avec l'air, au moment où on enlève le pansement, il faut y injecter de l'eau salée avec une seringue à hydrocèle ou mieux la pulvériser, en se servant de l'appareil de Lucas-Championnière ; puis recourir à l'injection dans le fond de la plaie, pendant tout le temps où on le maintient exposé au contact de l'air. En outre, s'il s'agit d'une fracture comminutive, on appliquera au fond de la plaie, pour exciter les granulations et s'opposer à l'infection putride, des boulettes de charpie trempées dans de l'eau tiède salée au summum de concentration, puis, au-dessus, on étagera des plumasseaux de charpie imbibés d'une solution au sixième marquant 15 degrés à l'aréomètre de Baumé.

On terminera en entourant le membre d'un léger appareil de Scultet, et on le placera sur l'appareil Demeunynck jusqu'à ce que la suppuration soit tarie et que la cicatrisation soit complète. A cette époque, on devra appliquer autour

---

5° En exigeant que le produit acheté dans le but d'être analysé soit divisé en plusieurs parts et qu'une de ces parts lui soit remise.

6° En permettant au vendeur de comparaître, ainsi que sa femme, en qualité de témoins à décharge.

7° En autorisant les tribunaux, quand les conclusions de l'analyse faite par le *public analyst* sont contestées, de demander une contre-expertise aux chimistes de Somerset-House (chimistes des douanes).

Elle protège le public :

1° En considérant comme illégale la vente de toute substance dont la nature et la qualité diffèrent de celles demandées par l'acheteur.

2° En infligeant une punition au vendeur qui aura distrait une partie du produit de façon à altérer sa qualité (la crème du lait, par exemple).

3° En empêchant la vente de tout mélange qui ne serait pas indiqué au moyen d'une suscription ou d'une étiquette.

4° En permettant aux officiers de la santé publique, aux agents de la force, aux inspecteurs des marchés, des poids et mesures, ou toute autre personne nommée en qualité d'inspecteur par la municipalité, de se procurer des échantillons destinés à être analysés.

5° En donnant à l'acheteur dont la commune est privée d'*analysts*, le droit de recourir à celui de la commune ou de la ville voisine.

6° En forçant le débitant, sous peine d'une amende qui ne dépassera pas 250 fr., à délivrer, sur la réquisition de l'acheteur, un échantillon de ses produits, dans le but de le soumettre à l'examen du *public analyst*.

Voici comment les prélèvements se font :

Le délégué, après avoir effectué son achat au moyen de fonds fournis par la municipalité, fait part au commerçant de porter la substance chez l'*analyst*.

Il lui offre en même temps de la diviser en trois parts qui seront soigneusement enveloppées et cachetées : une lui restera ; la seconde il la garde ; la troisième servira à l'expertise.

du membre un bandage inamovible silicaté ou dextriné.

B. — Si la plaie se complique de trajets fistuleux très profonds et très étendus, il faudra drainer et injecter tous les jours dans les drains de l'eau salée tiède à 18 degrés Baumé, c'est-à-dire contenant 30 pour 100 de sel.

C. — Si l'on avait affaire à un abcès par congestion de la fosse iliaque, l'injection pourrait être faite par le malade lui-même, deux ou trois fois par jour, afin d'agir plus activement sur les os malades.

D. — Dans le cas où il s'agirait d'un épanchement développé dans la plèvre et traité par l'empyème, on pourrait, sans laisser de drains dans la poitrine, ce qui est de nature à entretenir indéfiniment la suppuration, se contenter de faire d'abord un lavage avec de l'eau tiède, à l'aide d'une petite sonde molle, puis une injection d'eau salée à 18 degrés Baumé, en ayant soin de ne pas pousser une trop grande quantité de liquide, pour ne pas comprimer le cœur et exposer le malade à la production d'un état syncopal. Ces injections devraient être continuées tant que la suppuration est abondante et fétide, et être suspendues quand elle diminue et devient inodore, pour ne pas contrarier le travail cicatriciel.

Mode d'action. — L'eau salée injectée dans les foyers purulents ou employée pour le pansement des plaies exerce une action multiple en vertu de sa densité, de ses propriétés antiputrides et de son action générale sur la nutrition.

A. — Propriétés antiputrides. — Cette action est manifeste, d'après nos expériences, sur les globules du pus et du sang. Ce que nous avons déjà dit nous dispense d'insister sur cette propriété. Le sel conserve les viandes et arrête le travail de décomposition des substances organiques. D'après Cyr, « le chlorure de sodium, servant de dissolvant à la caséine et à l'albumine, concourt, avec cette dernière, à prévenir la déformation des globules sanguins et leur dissolution. »

Un point remarquable de l'eau salée est de détruire, et, par conséquent, d'enlever l'odeur qu'exhalent les plaies gangréneuses. Nous avons été souvent témoins de cette action désinfectante, surtout dans un cas d'anthrax diffus du cou, à la période d'élimination des eschares.

C. *Action générale sur la nutrition.*—Ses effets sur la nutrition ont été décrits parfaitement par Boussingault, Barbier et Bérard. En mélangeant une certaine quantité de sel aux aliments des animaux, leur poids augmente d'un sixième. La privation des sels est des plus pénibles pour l'homme. Aux troubles gastriques observés sur les vassaux d'un seigneur russe, qui, par avarice, les avait privés de ce condiment, je pourrais rappeler que lors du siège de Metz, ce qui a le plus affecté les assiégés, c'est de n'avoir plus de distribution de sel.

L'absorption de la substance saline est très rapide dans l'intérieur des foyers purulents et à la surface des plaies.

Les blessés soumis à ce mode de traitement réagissent avec énergie contre des suppurations très abondantes, et offrent les signes d'un engraissement rapide et d'une parfaite nutrition. « Sous l'influence de l'eau salée, la face, de terreuse, devient colorée, la langue se nettoie, l'appétit renaît, la soif diminue et la diarrhée se suspend. Tous les organes de l'économie reprennent leur fonctionnement normal. »

Pansement des plaies par l'eau salée. — Ce mode de pansement nous a réussi chaque que fois que nous avions à exciter le travail de cicatrisation sur des plaies osseuses atoniques, ou au moment de l'élimination des eschares. Nous n'avons eu qu'à nous louer de son emploi dans les affections osseuses qui avaient nécessité l'évidement ou les résections. Des injections empêchent le pus de se décomposer dans la trame de l'os; des plumasseaux, imbibés d'eau salée, n'ont pas tardé à exciter les granulations et à amener, en peu de temps, la formation d'un tissu cicatriciel.

VARIÉTÉS. — MÉLANGES.

2236. — Des avantages et des dangers de l'acide salicylique.— L'usage de l'acide salicylique pour la conservation des substan-

Le commerçant, pour ne pas s'exposer à l'amende, accepte dans la grande majorité des cas.

Notons que la poste prend tous les envois, même les liquides, qui sont adressés à l'*analyst*, les assimilant à une lettre chargée.

Lorsque le rapport conclut à une falsification, l'affaire vient devant les tribunaux.

En général, les conclusions de l'*analyst* sont acceptées par la cour et les parties sans contestation.

La peine peut s'élever à une amende de 1,250 fr. pour un premier délit; à six mois de prison quand il y a eu récidive.

Le rôle du *public analyst*, on le voit, est considérable, et les services qu'ils rendent sont universellement appréciés en Angleterre.

Le *tolle* général qui s'est élevé de la part des commerçants au moment où ils ont été institués, prouve qu'on avait frappé juste.

S'ils sont craints, en revanche le peuple leur a voué une reconnaissance sincère.

Le choix éclairé que l'administration a eu le soin de faire arrête la médisance, et ils inspirent tant de confiance que les délinquants en sont arrivés à ne plus se servir du recours aux chimistes de Somerset-House, que leur accorde la loi.

Sur les 17,574 analyses faites en 1879, il n'y a eu que 21 contre-expertises.

Voici la répartition de ces analyses. Ont été reconnus falsifiés :

	1877		1878		1879	
Lait	26,07	p. cent.	18,38	p. cent.	22,06	p. cent.
Beurre	12,48	—	13,23	—	15,93	—
Epiceries	13, »	—	12,89	—	11.73	—
Drogueries	23,82	—	37,37	—	25,66	—
Vin	47, »	—	29,31	—	28,30	—
Pain	6,84	—	2,97	—	4,62	—

Le rapporteur qui a dressé ce tableau, M. Wigner, attribue la falsification persistante du lait à l'indulgence des juges, qui ne frappent pas les coupables avec assez de rigueur et admettent les

ces alimentaires a-t-il présenté jusqu'ici des dangers au point de vue de la santé publique?

Y a-t-il lieu de craindre qu'employé aux doses que l'expérience a reconnu dans chaque cas être suffisantes pour assurer la conservation, l'acide salicylique puisse présenter des dangers pour la santé publique?

Les inconvénients qui auraient pu être constatés dans le passé ou que l'on pourrait craindre dans l'avenir paraissent-ils de nature à déconseiller l'emploi de ce mode de conservation, malgré les nombreux avantages qu'il présente?

Tels sont les trois points sur lesquels je suis consulté, et voici mon opinion.

L'acide salicylique et le salicylate de soude sont entrés dans la thérapeutique médicale depuis quelques années comme y entrent les bons médicaments, portés par d'innombrales succès, c'est-à-dire par des guérisons assez nombreuses pour entraîner la conviction des praticiens.

A l'hôpital, comme en ville, les médecins ont pu se convaincre de son efficacité, et comme, après tout, le médecin, responsable de ses actes, ne cherche qu'une chose, la guérison prompte et agréable de ses malades, *tuto et jucunde*, il cesse vite d'employer les substances qu'on lui recommande s'il n'y trouve pas des avantages certains.

C'est grâce à ces avantages, reconnus par l'expérience de chacun, que l'acide salicylique et le salicylate de soude ont pu se faire accepter.

Est-ce à dire que l'emploi de ces nouvelles préparations n'aient que des succès à leur actif et n'aient pas leurs revers? Assurément non.

Il y a eu des non succès, soit pour le traitement infructueux de certaines maladies où ces remèdes avaient déjà mille fois réussi, soit comme tolérance de la part des malades; ce sont des faits connus.

Mais dans l'ensemble constaté des guérisons, des insuccès et des cas d'intolérance, il y a une si grande proportion numérique en faveur de l'utilité du remède, que toute contradiction systématique est devenue impossible. Ici, comme partout en médecine, il y a la manière de se servir des choses, tant sous le rapport des indications et contre-indications que sous le rapport *des doses* et *du mode d'emploi.*

Comme agent thérapeutique, l'acide salicylique a une action particulière sur l'organisme, la soude en a une autre, et le composé de salicylate de soude produit des effets qui tiennent à l'un et à l'autre de ses composants.

C'est dans le rhumatisme aigu et chronique et dans la fluxion goutteuse que les résultats ont été à la fois les plus nombreux et les moins contestés,

Aujourd'hui personne parmi les médecins qui ont traité beaucoup de rhumatismes articulaires aigus chez l'adulte et surtout chez les enfants, ou beaucoup de douleurs aiguës de goutte, ne doute de la prompte cessation des douleurs et de la guérison rapide par ces médicaments. Je les ai donnés chez des enfants de tout âge, à toutes doses, ne dépassant pas 5 grammes par jour, et n'ai jamais observé d'accident. J'en ai prescrit et fait prendre, à l'hôpital des Enfants, des quantités considérables comme antiseptique dans l'angine couenneuse et dans le croup, chez des sujets de 5 à 10 ans. On en prenait 3 à 5 grammes par jour pendant huit à dix jours, sans qu'aucun phénomène fâcheux m'ait forcé d'interrompre mon traitement. Enfin, chez les enfants, la tolérance est complète et on n'observe jamais ces accidents d'agitation nerveuse que de fortes doses déterminent parfois chez les adultes.

A ces propriétés antiphlogistiques et anesthésiques de l'acide salicylique et de ses composés, je dois ajouter les qualités antiseptiques évidentes, et dans la fièvre typhoïde, dans la variole, dans la pyoémie, dans la diphthérite, etc., ces propriétés m'ont paru certaines, J'ai pu les utiliser dans ce but, avec bien d'autres, sans avoir trouvé par des accidents de la médication un motif de regret.

Comme agents antiseptiques, ils peuvent être administrés à l'intérieur ou bien à l'extérieur sur des plaies gangréneuses, phagédéniques de mauvaise nature, et on en a obtenu d'assez bons résultats pour en continuer et préconiser l'emploi. Ils ont pour effet d'arrêter les fermentations putrides et d'empêcher le développement de ces microbes qui engendrent la septicémie.

Ce sont là des faits sur lesquels tous ceux qui ont employé l'acide salicylique sont d'accord, et c'est à eux qu'on peut rapporter les applications hygiéniques désinfectantes de l'acide salicylique et ses applications industrielles, si importantes pour la conservation des boissons alimentaires et de la plupart de nos aliments ordinaires.

Toute une vaste industrie, aujourd'hui universelle, fondée sur ces propriétés antiputrides de l'acide salicylique, s'est établie en France, en Angleterre, en Allemagne et dans les pays étrangers voisins. Pour la conservation de la bière et du vin, du poisson

---

raisons des délinquants, telles que la nourriture ou l'état anormal d'une vache pour expliquer la mauvaise qualité d'un lait. Quant au beurre, cet accroissement est dû à l'introduction de la margarine, qui dans bien des cas a simplement été substituée au beurre naturel.

L'action moralisatrice de l'institution est néanmoins indéniable. Il suffit d'examiner le nombre d'échantillons falsifiés, par rapport au chiffre total des analyses faites depuis 1872, pour s'en convaincre :

1872.............	26	p. cent.
1875-76..........	18,10	—
1877.............	17,70	—
1878.............	16,58	—
1879.............	17,25	—

On voit que de 26 p. cent, on est arrivé à n'avoir plus que 17,25 p. cent de prélèvements falsifiés. Sans doute cette proportion est plus élevée que celle de l'année précédente. Mais il faut tenir compte du perfectionnement des procédés d'analyse : c'est ce qui fait dire au rapporteur que nous avons cité, que le Dr Dupré, grâce à sa méthode pour déceler l'alun dans le pain, est certainement arrivé à le découvrir là où auparavant il aurait passé inaperçu.

De plus, il s'est fait une Société des *public analysts*, composée de la plupart des experts du Royaume-Uni. C'est là que se centralisent tous les documents, tous les travaux qui ont trait aux falsifications. Une revue mensuelle, *The Analyst*, publie les opérations de ses membres, les nouveaux procédés d'analyse, le compte rendu des débats judiciaires, etc. Au moyen de tables précisant les limites à partir desquelles un aliment doit être considéré comme étant fraudé, il fournit aux *analysts* une base de connaissances au moyen desquelles leurs conclusions sont toujours identiques. Enfin, c'est dans le *Journal analyst* que paraissent les statistiques générales de l'année. Dr Hogg.

dans les grandes chaleurs, de la viande en été, des légumes et des fruits que l'on met en conserve, des doses minimes d'acide salicylique sont indispensables. Partout la science a fourni aux préparateurs de l'alimentation publique les moyens d'empêcher par des doses incapables de nuire à la détérioration des objets de consommation alimentaire sous l'influence d'une fermentation prématurée.

C'est là un service rendu à l'hygiène publique, car on achetait beaucoup de boissons et d'aliments qui, sans être gâtés et perdus ou non utilisables, sont cependant altérés de façon à produire l'indigestion, l'entérite et la fièvre typhoïde.

Il est évident que ces mêmes aliments, préservés de toute fermentation par une faible dose d'acide salicylique, sont préférables. En effet, il suffit de 10 grammes d'acide salicylique par hectolitre de vin ou de bière, ce qui fait 10 centigrammes par litre de boisson pour la conserver. C'est bien peu de chose relativement aux doses inoffensives de 2 à 3 grammes par jour que les médecins ordonnent dans le rhumatisme aigu et chronique; or, à la dose employée pour la conservation des boissons, comparée à la dose médicale, le vin ne doit pas être nuisible à la santé.

Pour empêcher le poisson de se gâter par la chaleur, il suffit, à ce qu'il paraît, de le laver dans une solution à 3 grammes par litre, et on le relave à l'eau avant de le faire cuire pour le manger. De même pour les conserves alimentaires de légumes et de fruits qui se gardent moyennant l'addition d'une très petite quantité d'acide salicylique.

On dit, il est vrai, qu'une petite dose ajoutée à une petite dose et à une troisième fera à la fin de la journée une grosse dose. C'est une erreur, car cela ne peut guère atteindre que 30 à 35 centigrammes par jour. Or, à ce chiffre, l'acide salicylique, qui s'élimine très rapidement par les urines sans laisser de traces, peut-il être nuisible ? Assurément non. Aucune expérience connue et publique, aucune observation sérieuse n'autorisent à le croire et ne permettent de le dire. La clinique des hôpitaux répondrait même négativement si elle était consultée à cet égard.

Au triple point de vue de la thérapeutique, de l'hygiène prophylactique, des épidémies et de l'hygiène alimentaire, l'acide salicylique n'a que des avantages et n'offre aucun danger. Le gouvernement en a pensé différemment, et par un décret il vient de prohiber la vente des boissons et aliments salicylés sans dire la dose minimum de tolérance : c'est une prohibition absolue.

Il y a cependant des consommations bien plus dangereuses pour la santé publique qui se vendent à tous les coins de rues sans que l'on songe à les interdire, et qui sont même vendues par l'Etat.

Nous ne mentionnerons que le tabac, l'absinthe et l'alcool.

Sans être savant ou chimiste, et sans avoir besoin de microscope ou d'analyse, on connaît les ravages que fait l'alcoolisme dans certaines classes de la société. Si nos conseils d'hygiène étaient bien pénétrés de la grandeur et de l'utilité de leur mission, ils devraient interdire toute boisson, vin ou bière, qui renferme plus de 15 grammes d'alcool par litre de liquide ou plus de 10 gouttes d'huile essentielle d'absinthe, d'eucalyptus et d'anis. Ils devraient peut-être même prohiber d'une façon absolue toutes les boissons alcooliques, qui sont de véritables poisons abrégeant la vie, abrutissant l'intelligence, et produisant la moitié des crimes qu'on juge en cours d'assises et pour lesquels on plaide l'irresponsabilité.

L'hygiène publique est ou n'est pas, mais pour qu'elle soit une vérité, il la faut absolue et sans réserves de faveur.

Il faut que le gouvernement, contrôlant la qualité de tous les objets de consommation et nous protégeant contre les empoisonneurs, fasse le menu de tout ce que nous pouvons boire et manger sans péril. La liberté absolue laissée aux débitants de boissons et de comestibles peut avoir les plus grands dangers pour la santé publique.

Bientôt nous n'aurons plus qu'un refuge contre les falsifications des denrées alimentaires : *le pain et l'eau*. Ce jour-là, au moins, nous pourrons dîner tranquilles, à moins qu'au dessert un savant ne nous démontre que nous venons d'avaler des milliards de microbes, de microccus et de bactéries.

E. Bouchut.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

2237. — **Académie de médecine** (15 mars). — *Incident à propos de la vaccine.* — Le ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie une lettre pour lui demander son avis à propos de la loi de M. Liouville pour rendre obligatoire la vaccination et la revaccination.

Accidents auxquels sont exposés les ouvriers mineurs. — En 1877, le ministre des travaux publics a demandé à l'Académie les modifications qu'elle croyait utiles pour le règlement des travaux des mineurs.

M. Proust lit un rapport à ce sujet, rapport établissant que la respiration se fait mal dans les mines, qu'elle augmente de 21 à 38 respirations par minute, que l'air y est constamment vicié, etc.; mais les académiciens sont si bruyants et la voix de l'orateur si faible qu'on n'entend rien de son rapport.

Hémoglobinurie paroxystique. — M. Mesnet propose de changer cette dénomination en celle d'hémoglobinurie *a frigore*. C'est une hématurie incomplète, car le sang n'abandonne aux urines que quelques-uns de ses éléments. C'est une maladie qui n'a guère été étudiée que depuis 1875. (Voir à ce sujet un article de M. Clément, dans *Lyon médical* de 1880, et deux articles de MM. Lépine et Ramlow, dans la *Revue mensuelle* de 1880.)

Ce qui caractérise cette maladie, c'est : 1° la coloration rouge des urines ; — 2° l'absence de globules rouges dans ce liquide ; — 3° l'état temporaire de cette coloration.

Le 4 janvier 1881 entrait dans le service de M. Mesnet un malade qui avait eu la rougeole et la syphilis, était pâle, cachectique et rendait une urine claire, ne contenant ni albumine, ni sucre. Il y a trois ans, il avait rendu une urine foncée et ce phénomène se reproduisait chaque fois qu'il avait froid aux pieds. Nulle altération organique.

Le 6 janvier, le malade sortit dans le jardin, eut froid, et, à son retour, il rendit une urine rouge ayant de l'hémoglobine (reconnue avec le spectroscope) et des globules rouges (constatés avec le microscope). A 5 heures, les urines étaient redevenues normales. Ces phénomènes, au dire du malade, se renouvellent depuis trois ans, à la suite des mêmes causes de refroidissement.

M. Mesnet estime que c'est là une entité pathologique, et que les cas dans lesquels on trouve des urines sanglantes (maladies des reins, maladies constitutionnelles) sont des hémoglobinuries secondaires.

C'est là une question à l'étude et sur laquelle on ne peut encore se prononcer d'une façon définitive.

Variole des Esquimaux. — M. Léon Colin à propos de l'épidémie de variole qui a sévi sur les Esquimaux, et dont nous avons parlé dans un numéro précédent, fait observer qu'elle a été mortelle pour les huit sujets affectés. Il se demande quelle a pu être la cause de cette gravité et s'il ne faut pas l'attribuer plutôt à la réceptivité de ces individus qui, n'ayant jamais été vaccinés dans leur pays où la vaccine est inconnue, constituent

une sorte de terrain vierge dans lequel cette maladie se développe avec une intensité d'autant plus grande qu'elle n'y a jamais été combattue.

Tumeur fibro-kystique de l'utérus; hystérectomie. — Guérison. — M. Terrier communique à l'Académie le résultat d'une opération qu'il a faite avec succès à la Salpêtrière chez une femme qui portait une énorme tumeur constituée par un sarcome fasciculé, à parois fibro-sarcomateuses. Le kyste était un kyste par hémorrhagie.

2238. — Société de chirurgie (16 mars). — *Kyste hydatique du foie ouvert par le thermo-cautère.* — M. Chauvel a reçu, dans son service au Val-de-Grâce, un malade qui venait des salles de M. Du Cazal, où il avait déjà subi deux ponctions capillaires pour un volumineux kyste hydatique du foie. M. Chauvel fit l'incision des téguments pour produire une adhérence, et quand il la crut établie, il fit plusieurs ponctions qui donnèrent issue à du pus.

Le 21 janvier, M. Chauvel divisa les téguments avec le thermocautère, ouvrit la poche avec la pointe du bistouri, fit des lavages avec l'eau phéniquée. Il en sortit environ 3 litres de pus. Un drain fut laissé en place, et après quelques accidents le malade put se considérer comme hors de danger un mois après l'opération.

M. Verneuil hésiterait à porter le bistouri sur le parenchyme du foie qui saigne beaucoup ; mais après avoir ponctionné avec un gros trocart, comme pour les kystes de l'ovaire, il enfoncerait dans la canule une sonde de caoutchouc rouge, bien exactement adaptée et fermée par un petit boyau de baudruche. Il pratiquerait pendant huit jours des injections antiseptiques. Au bout de ce temps il y aurait inflammation de la poche et mort des hydatides. La poche revient alors aisément sur elle-même.

M. Després ne voit dans la méthode employée par M. Chauvel qu'une très légère modification au procédé de Récamier, qui est un procédé sûr, et il cite plusieurs observations à l'appui de son opinion.

M. Marc Sée reproche au procédé de Récamier de demander trop de temps pour obtenir la guérison.

M. Tillaux ne veut pas qu'on en vienne à l'incision avant d'avoir tenté la ponction capillaire, qui, quelquefois, donne lieu à la guérison. Quand elle ne suffit pas, il emploie d'abord la pâte de Vienne ; puis, une fois sur le muscle transverse, il introduit une longue flèche de pâte de Canquoin sèche et la laisse en place. Une eschare se produit et, quand elle tombe, la poche se vide.

M. Verneuil pense, qu'on n'est jamais certain d'obtenir les adhérences, même avec la pâte : en outre il trouve le procédé de M. Tillaux plus dangereux que l'introduction du trocart, car ce n'est pas sans s'exposer à des accidents qu'on laisserait du liquide pénétrer dans la cavité abdominale.

Cal sous-périosté dans une fracture de la jambe. — M. Poncet a vu, à l'hôpital Saint-Martin, un artilleur qui, au soixante-quatorzième jour d'une fracture de jambe, avait un cal irrégulier et une consolidation imparfaite. Le 5 août, sous un brouillard phéniqué, il fit l'évidement du cal : dix jours après, il y avait cicatrisation et, le 25, guérison parfaite.

Contusion du testicule. — MM. Monod et Terrillon ont expérimenté sur des chiens pour avoir des contusions du testicule. Il leur a fallu une force de 50 kilogrammes pour pouvoir produire la rupture de la tunique albuginée. Ce qu'ils ont obtenu, ce sont des hémorrhagies, mais jamais ils n'ont constaté les suppurations qu'on a signalées.

M. Th. Auger rappelle qu'en 1868, il a donné des soins à un jeune homme de 16 à 17 ans, qui, à la suite d'une légère contusion, eut une orchite. Une ponction de la tunique vaginale donna place à quelques gouttes de sérosité. Il a revu le malade depuis, et il y a atrophie du testicule.

M. Monod a fait des recherches et, en dépouillant beaucoup d'observations, il n'a rencontré qu'un seul cas d'atrophie à la suite de contusion : ce qu'on observe le plus souvent, ce sont l'hématocèle et l'épididymite.

2239. — Société médicale des hôpitaux (12 mars).— *Siphon pour le lavage de l'estomac.* — M. Delore présente un siphon qu'il a fait fabriquer pour le lavage de l'estomac. Ce siphon se compose d'un tube en caoutchouc rouge, que l'on rend rigide par l'introduction d'une tige métallique comme pour les sondes uréthrales. L'extrémité qui doit rester dehors est garnie d'une armature métallique qui empêche les malades de pouvoir l'avaler.

Scrofule et tuberculose. — M. Villemin n'admet pas qu'on considère la scrofule et la tuberculose comme ne faisant qu'une seule maladie, ou bien la tuberculose comme étant une manifestation de la scrofule. Ce qui caractérise une maladie, ce n'est pas tant la lésion que la cause. Pour lui, la scrofule n'existe pas en tant qu'entité mobide : le scrofulisme n'est que la traduction morbide du tempérament lymphatique. La tuberculose et le scrofulisme sont deux affections distinctes.

Rétrécissement de l'artère pulmonaire et communication des deux ventricules. — M. Féréol présente les pièces anatomiques d'un jeune boucher de 21 ans, qui, à l'âge de 18 ans, fut affecté d'une bronchite compliquée d'hémoptysies. Puis il eut la variole et présenta les signes d'une hypertrophie du cœur, avec face cyanosée, et bruit de souffle intense, systolique, ayant son maximum dans le 3e espace intercostal, à 2 centimètres du sternum. Il quitta l'hôpital, relativement guéri.

Quelques semaines après, il rentrait à l'hôpital avec des signes de tuberculose qu'il n'avait pas présentés pendant son premier séjour à l'hôpital. En présence de cette tuberculose si subite, M. Féréol crut à un rétrécissement de l'artère pulmonaire. Le malade mourut peu après. L'autopsie révéla une hypertrophie du cœur, un rétrécissement de l'artère pulmonaire, et une communication des deux ventricules. M. Féréol croit que le bruit de souffle était produit par le passage du sang du ventricule droit dans le ventricule gauche.

COMPENDIUM DE THÉRAPEUTIQUE

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

2240 = Tonsillotomie dans l'amygdalo-pharyngite diphthéritique (couenneuse) à l'état sporadique. — Le Dr Hervier (de Rive-de-Gier), publie sous ce titre, dans le *Lyon médical*, un article que je vais résumer, car il m'a rappelé les faits identiques que j'ai fait connaître il y a vingt ans, et qu'on trouve dans mon *Traité des maladies des enfants*.

Les observations suivantes démontrent, contrairement à l'opinion de ces auteurs, que, dans l'angine tonsillaire diphthéritique ou angine couenneuse, l'ablation des amygdales constitue un moyen héroïque et sans danger. Ajoutons que la reproduction des fausses membranes sur le pédicule sectionné n'est point à craindre, le médecin étant suffisamment armé contre ce retour offen-

sif, ainsi que l'établit d'une façon péremptoire le numéro 8 de nos observations.

Obs. I. — En janvier 1872, M. Malphat nous appelle pour soigner son fils, âgé de 4 ans. Accès de suffocation avec cornage semblable à celui du croup, déglutition difficile. Haleine fétide, voix nasillarde, respiration gênée, mais dyspnée essentiellement gutturale; pharynx entièrement tapissé de fausses membranes d'un blanc grisâtre que le stylet mousse raye facilement; sommeil et appétit perdus, intervention urgente. L'opération est pratiquée immédiatement; amélioration dès le lendemain suivie de guérison complète trois jours après.

Obs. II. — M. Bassin, boucher de 27 ans, à la suite de longues courses par un temps froid et humide (mars 1875), a vu survenir un mal intense de gorge avec gêne de la déglutition et rougeur vive des parties. Les amygdales, considérablement gonflées, se couvrent au bout de deux jours d'une exsudation épaisse d'un blanc mat qui altère la voix et gêne la respiration. Après les essais infructueux de divers gargarismes et collutoires, il nous fait appeler la nuit et réclame une opération dont on lui avait parlé. Elle est pratiquée à 5 heures du matin, des deux côtés, et suivie de la cure radicale.

Obs. III. — En novembre 1875, nous sommes appelé au couvent de Lorette pour soigner une élève atteinte, disait-on, d'esquinancie. A notre arrivée, amygdalite couenneuse, toux nulle, voix nasonnée, fièvre, anorexie, insomnie. Insuccès de l'émétique et des autres moyens. Le troisième jour, proposition acceptée de l'excision des amygdales, pratiquée avec le plus excellent résultat.

Obs. IV. — On nous apporte de Grand-Croix, en février 1876, un enfant dont le nom nous échappe. 5 ans: dyspnée, accès d'étouffement, oppression extrême, toux incessante, cris aigus et glapissante des angines, anorexie et insomnie.

Après examen du pharynx nous proposons l'ablation des tonsilles, qui est pratiquée *illico* chez une de ses parentes et suivie d'une amélioration sensible de son état local et général; la guérison ne s'est pas démentie.

Obs. V. — Le petit-fils de M. Buron, 4 ans, nous a offert les mêmes menaces de suffocation et le même succès après la tonsillotomie pratiquée en 1877.

Obs. VI. — Nous pouvons en dire autant des résultats obtenus en 1878 chez Mlle Montaz (8 ans), opérée des deux côtés pour une maladie analogue aux cas précédents, elle a été guérie.

Obs. VII. — Jeanne Nicolier (du Sardon), 5 ans, atteinte en 1879 d'angine diphthéritique avec gonflement énorme des tonsilles, a été traitée avant nous par les émétiques, cathérétiques et caustiques divers: amélioration insuffisante; on s'adresse à nous; tout se passe comme dans les cas précédents. Guérison complète le huitième jour après l'opération.

Obs. VIII. — Le jeune Poncet, 7 ans, souffrait du gosier avec douleurs dans les oreilles. Fièvre, perte d'appétit et de sommeil. Le 20 août 1880 nous nous trouvons en présence d'une superbe amygdalo-pharyngite couenneuse. Vomitifs et succédanés habituels, cautérisation, etc. Le mot opération a été entendu avec effroi. Quatre jours après, malgré tous les collutoires du Codex, on nous dit que l'enfant étouffe, ne mange ni ne dort et dépérit littéralement. En effet, il a du cornage comme dans le croup, sauf conservation d'un peu de voix. Pouls 35 au 1/4. Temp. 38° 3/10.

Accès intenses de suffocation, la nuit surtout; intervention urgente. Il est operé le 24 août des deux côtés.

Le 25 amélioration. Un peu de sommeil, néanmoins persistance de la diphthérie, surtout au niveau des surfaces sectionnées; éponge imbibée de nitrate d'argent (trois sur vingt parties d'eau distillée).

Peu à peu la voix revient avec le sommeil et l'appétit; le 5 septembre Poncet est guéri.

Sans doute il faut admettre l'insuffisance de ce traitement dans une épidémie semblable à celle de Feurs, où, au dire du Dr Menard, on a perdu cinquante malades sur cent; mais si les résultats exceptionnellement heureux obtenus dans les cas sporadiques (voir les observations ci-dessus) établissent que la section des amygdales est inoffensive dans l'angine diphthérique et que la guérison s'obtient *tuto, cito et jucunde*, il ne serait ni téméraire ni blâmable d'en tenter l'essai en pleine épidémie, surtout avec des conditions anatomiques analogues à celles des cas précédents.

(Comme on le voit, les 8 observations de M. Hervier confirment ce que j'ai dit sur la possibilité et sur l'innocuité de la tonsillotomie dans l'amygdalite diphtéritique lorsque les amygdales sont très gonflées, se touchent et par leur volume gênent le passage de l'air.) — (E. B.)

2241. = Traitement médical des hémorroïdes, du Dr T. V. Sabal.— Pr. Iodoforme 4 grammes. Réduisez en poudre très fine dans un mortier et ajoutez :

Poudre d'opium . . . . 75 centigr.
Vaseline . . . . 30 —
M.

Matin et soir on en applique localement après chaque évacuation alvine, en ayant bien soin de laver préalablement avec de l'eau froide ou chaude. On peut y ajouter 4 grammes de tannin pour atténuer l'odeur de l'iodoforme. On entretient la liberté du ventre à l'aide de la formule suivante :

Pr. Sulfate de magnésie . . . . }
Carbonate de magnésie . . } āā 15 grammes.
Soufre précipité . . . . }
Sucre de lait, ... }
Poudre d'anis . . . . 8 —
M.

Dose — Une ou deux cuillerées à café de cette poudre le soir, au moment de se coucher.

2242. = De l'iodoforme à l'intérieur et des accidents d'intoxication qui peuvent se produire.— A Dresde, Oberlaender a vu deux femmes syphilitiques, dont l'histoire est rapportée par *Deutsche Zeitschrift*, 1878, qui ont offert des accidents graves à la suite de l'iodoforme à l'intérieur.

La première en 80 jours avait pris 42 grammes en pilules de 5 centigrammes.

Elle eut de la faiblesse, des étourdissements, de la diplopie, du coma, puis une exaltation violente avec céphalalgie et délire continu loquace, enfin une véritable faiblesse paralytique des membres. Ces accidents durèrent quinze jours et disparurent.

L'autre eut les accidents au bout de sept jours d'iodoforme. Elle tomba dans la somnolence pendant cinq jours, puis garda des étourdissements et une faiblesse paralytique des membres, qui dura plusieurs semaines.

BIBLIOGRAPHIE.

La médecine littéraire et anecdotique, morceaux choisis en vers et en prose, de maximes, d'épigrammes et de curiosités scien-

tifiques, empruntées à des médecins et à des satiriques, par VITKOWSKI et GORECKI.

Si les médecins veulent passer d'agréables moments dans une lecture amusante de bons mots, de satires, de chansons et de poésies spirituelles, fines et railleuses, ils n'ont qu'à acheter ce petit volume anacréontique, très bien rempli, et qui se laisse lire avec plaisir. Je défie le plus morose d'entre nous de ne pas rire à n'importe quelle page de ce volume plein d'esprit gaulois pornographique, comme diraient peut-être les prudes du journalisme radical, mais pour le médecin la pruderie n'existe pas ; habitué à vivre dans les nudités de la nature physique et morale, s'il en parle, et que ce soit avec esprit, il n'y a que les sots qui puissent le lui reprocher.

NOUVELLES.

— FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS. — Les candidats aux huit places d'aides d'anatomie qui doit s'ouvrir le lundi 21 mars 1881 sont : MM. Barette, Berne, Carafi, Catuffe, Chaput, Clado, Coculet, Darnalix, Gilson, Guinard, Hache, Jarry, de Lapersonne, Lannois, Leclerc, Luc, Pousson, Régnier, Trousseau, Tuffier, Verchère et Walther. — Total, 22.

Le jury se compose de MM. Sappey, Guyon, Verneuil, Peyrot et Farabeuf.

Les candidats du concours pour la nomination à deux places de prosecteur qui doit s'ouvrir le même jour sont au nombre de douze ; ce sont : MM. Brun, Castex, Coudray, Jarjavay, Labbé, Ménard, Méricamp, Michaux, Ozenne, Poirier, Ramonède et Routier.

Le jury est composé de MM. Sappey, Béclard, Duplay, Richet et Robin.

— Par arrêté ministériel en date du 10 mars, le Dr Boucomont vient d'être nommé inspecteur des eaux de Royat.

Ce choix ne nous surprend pas, car le Dr Boucomont avait été porté premier par le comité de présentation, composé de l'élément médical de ce conseil et chargé par lui d'examiner les titres des candidats à l'inspectorat. M. Boucomont est, comme on sait, depuis vingt ans, médecin consultant à Royat, et il a écrit sur les eaux d'Auvergne un livre très intéressant qui a eu un grand et légitime succès.

— M. le Dr Turigny, député, et un certain nombre de ses collègues ont déposé le projet de loi suivant :

« Article unique. — Tout citoyen français mort en concourant au sauvetage dans un incendie, tout médecin mort dans les hôpitaux en soignant une maladie épidémique, toute personne morte en essayant de sauver la vie à un de ses semblables, sera considéré comme mort au champ d'honneur, et laissera à sa veuve et ses enfants une pension égale à celle du soldat mort sur le champ de bataille, c'est-à-dire le double de la pension ordinaire. »

L'urgence, mise aux voix, a été déclarée.

— LAÏCISATION DES HÔPITAUX. — La lettre adressée à M. le directeur de l'Assistance, non comme une protestation, mais comme une opinion relative aux intérêts du service, pour demander le maintien des religieuses, a été signée jusqu'à présent par 95 médecins et chirurgiens, catholiques, protestants et israélites, sur 8 opposants, et il y aura bien d'autres signataires.—Le corps médical des hôpitaux a donné un avis qu'on ne lui demandait pas pour faire comprendre à M. le Directeur qu'en pareille matière, il vaut mieux obéir aux convenances qu'à l'esprit de parti. — S'il est un endroit où la politique ne doive pas entrer, c'est autour du lit des malades.

Le corps médical des hôpitaux, qu'on peut regarder comme l'élite du corps médical de la France, n'avait encore jamais été mis à l'écart par son Directeur.

A ce sujet, M. Desprès raconte dans *le Temps* l'anecdote suivante, en réponse aux dénégations de M. Bourneville, le protecteur des infirmières laïques.

«A l'hôpital Laënnec, hôpital laïcisé, M. Bourneville avait fait placer une surveillante laïque qui a été prise en flagrant délit, s'administrant quelques poulets pour ses réceptions hebdomadaires. Feu Michel Moring, directeur de l'Assistance publique, m'avait raconté ce fait, disant qu'il lui était impossible de congédier cette surveillante parce qu'elle était protégée par M. Bourneville.

« Tout le monde connaît l'histoire toire dans les hôpitaux, mais le public a besoin d'être renseigné.

Nous connaissons tous bien des faits semblables, — sans parler du vin, des médicaments et du linge ; — quant à la prostitution, nous n'en parlons pas, les élèves nous en voudraient trop de les priver du sérail qu'on leur prépare.

— *Mortalité à Paris.* — Population d'après le recensement en 1876 : 1,988,806 habitants, y compris 18,380 militaires. Population probable de 1881 : 2,020,000. — Du vendredi 10 au jeudi 17 mars, les décès ont été au nombre de 1,158. Ils sont dus aux causes suivantes : Fièvre typhoïde, 44. — Variole, 31. — Rougeole, 18. — Scarlatine, 7. — Coqueluche, 20. — Diphthérie, Croup, 47. — Erysipèle, 4. — Fièvre puerpérale, 2.—Méningite, 57.—Phthisie pulmonaire, 157.—Tuberculose, 11. — Autres affections générales, 81. —Débilité des âges extrêmes, 59. — Bronchite aiguë, 62. — Pneumonie, 108.— Entérite de l'enfance, 68. — Maladies de l'appareil cérébro-spinal, 88;— de l'appareil circulatoire, 68; — de l'appareil respiratoire, 59; — de l'appareil digestif, 39; — de l'appareil génito-urinaire, 23 ; — de la peau et du tissu lamineux, 2. — Os et articulations, 2. — Morts violentes, 34. — Causes non classées, 7. —Nombre absolu de la semaine, 1,158.

Résultats de la semaine précédente : 1,287.

Le Propriétaire-Gérant : Dr BOUCHUT.

A. PARENT, imprimeur de la Faculté de Médecine, rue Mr-le-Prince, 31